

LES ANNONCES DE LA SEINE

Jeudi 11 octobre 2012 - Numéro 61 - 1,15 Euro - 93^e année

Pierre Moscovici et Agnès Bricard



Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

VIE DU CHIFFRE

67^{ème} Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables

Force en marche par Agnès Bricard	2
L'expert-comptable au service des entreprises par Agnès Bricard	3
Redynamiser notre économie en la modernisant par Pierre Moscovici	4
L'expert-comptable entrepreneur par Agnès Bricard	6

AGENDA

ANNONCES LEGALES

AU FIL DES PAGES

Le temps des juristes par Paul Lignières	16
---	----

SUPPLEMENT

Colloque du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice et du Conseil National des Barreaux
L'expertise judiciaire - Espace de compréhension

R. TANCRÈDE S.A.

Toutes formalités légales
et démarches administratives

01 42 60 36 35

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS

Agnès Bricard a présidé le 67^{ème} Congrès National des Experts-Comptables la semaine dernière au Palais des Congrès de Paris. Intitulé « *L'expert-comptable entrepreneur, une marque, une offre* » les travaux de cette importante manifestation qui a réuni plus de 6 000 experts-comptables autour de trois plénières, treize conférences et onze ateliers ont permis de réfléchir notamment au financement nécessaire au développement des entreprises et à la prévention des difficultés des entreprises qui constituent des priorités pour favoriser la croissance.

Dans un contexte de crise et d'incertitude, le Ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, a tenu à répondre favorablement à l'invitation d'Agnès Bricard et a souligné le rôle stratégique des experts-comptables auprès des entreprises lors de son intervention ce 3 octobre 2012 : « *vous êtes des acteurs de la compétitivité de notre tissu productif au travers des services que vous offrez aux entreprises qui le composent* ». Pour les petites entreprises notamment, les hommes du chiffre occupent une position privilégiée de prestataires de services et jouent un rôle de partenaires des dirigeants, pour les

pouvoirs publics, ils sont « *des vigies en période de crise* » a également souligné Pierre Moscovici.

En marge de la marque « expert-comptable », l'autre grand thème du congrès choisi par la Présidente Agnès Bricard est celui de la formation avec la création de la « Cité des Compétences » qui est un nouvel « espace » destiné à la formation des collaborateurs et au recrutement. Mobilisant l'ensemble de ses confrères, elle a conclu ses propos en affirmant qu'être expert-comptable entrepreneur c'était être « ambassadeur de notre marque ».

Agir au service de la croissance reste l'enjeu primordial des années à venir, l'expert-comptable y a toute sa place, c'est par une « *dynamique d'ouverture* » que la Présidente du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables a exhorté ses confrères à s'adapter tant « *à travers une extension du périmètre de nos missions* » que par « *le développement des services que nous rendons aux entreprises* ». Dans le monde de l'entreprise, les experts-comptables sont donc « *entrepreneurs au service des entrepreneurs* » a-t-elle conclu.

Jean-René Tancrède

JOURNAL OFFICIEL D'ANNONCES LÉGALES - INFORMATIONS GÉNÉRALES, JUDICIAIRES ET TECHNIQUES

bi-hebdomadaire habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne

12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS - Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15

Internet : www.annoncesdelaseine.fr - E-mail : as@annoncesdelaseine.fr

FONDATEUR EN 1919 : RENÉ TANCRÈDE - DIRECTEUR : JEAN-RENÉ TANCRÈDE

Siège social :
12, rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS
R.C.S. PARIS B 339 349 888
Téléphone : 01 42 60 36 35 - Télécopie : 01 47 03 92 15
Internet : www.annoncesdelaseine.fr
e-mail : as@annoncesdelaseine.fr

Etablissements secondaires :

- 4, rue de la Masse, 78910 BEHOUST
Téléphone : 01 34 87 33 15
- 1, place Paul-Verlaine, 92100 BOULOGNE
Téléphone : 01 42 60 84 40
- 7, place du 11 Novembre 1918, 93000 BOBIGNY
Téléphone : 01 42 60 84 41
- 1, place Charlemagne, 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Téléphone : 01 45 97 42 05

Directeur de la publication et de la rédaction :
Jean-René Tancrede

Comité de rédaction :

- Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards**
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
André Damien, Membre de l'Institut
Philippe Delebecque, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Brigitte Gizardin, Substitut général à la Cour d'appel
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Françoise Kamara, Conseiller à la première chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Jean Lamarque, Professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Christian Lefebvre, Président Honoraire de la Chambre des Notaires de Paris
Dominique Lencou, Président du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Gérard Puyette, Conseiller doyen à la première chambre civile de la Cour de cassation
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricol, Ancien Président de l'IFAC
François Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Xueref, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

Publicité :

Légale et judiciaire :
Commerciale :

Didier Chotard
Frédéric Bonavertura



Commission paritaire : n° 0713 I 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Tirage : 12 562 exemplaires
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : M.I.P.
3, rue de l'Atlas - 75019 PARIS

Copyright 2012

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le journal "Les Annonces de la Seine" a été désigné comme publicateur officiel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, par arrêtés de **Messieurs les Préfets : de Paris**, du 27 décembre 2011 ; **des Yvelines**, du 20 décembre 2011 ; **des Hauts-de-Seine**, du 28 décembre 2011 ; **de la Seine-Saint-Denis**, du 26 décembre 2011 ; **du Val-de-Marne**, du 20 décembre 2011 ; de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de justice pour les départements de **Paris**, **des Yvelines**, de la **Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** ; et des **Hauts-de-Seine**.

N.B. : L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

- Tarifs hors taxes des publicités à la ligne

A) Légales :

Paris : 5,48 € Seine-Saint-Denis : 5,43 €

Yvelines : 5,22 € Hauts-de-Seine : 5,48 €

Val-de-Marne : 5,41 €

B) Avis divers : 9,75 €

C) Avis financiers : 10,85 €

D) Avis relatifs aux personnes :

Paris : 3,82 € Hauts-de-Seine : 3,82 €

Seine-Saint-Denis : 3,80 € Yvelines : 5,22 €

Val-de-Marne : 3,83 €

- Vente au numéro : 1,15 €

- Abonnement annuel : 15 € simple

35 € avec suppléments culturels

95 € avec suppléments judiciaires et culturels

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES
NORMES TYPOGRAPHIQUES

surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alignés

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points Didot, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points Didot soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot soit 2,256 mm. Le même principe régit le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alignés : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un aligné sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points Didot, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points Didot. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisi.



Agnès Bricard

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Force en marche

par Agnès Bricard

Nous voici réunis pour ce 67^{ème} Congrès, que j'ai l'honneur de présider. Difficile donc de ne pas être tout à la fois émue mais aussi très fière de vous accueillir encore plus nombreux qu'à Marseille. Vous êtes aujourd'hui près de 6 000 pour représenter une profession qui compte 19 000 Experts-Comptables et 150 000 salariés collaborateurs, au service des entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et territoires d'outre-mer. Cette mobilisation honore notre profession, elle démontre toute son énergie, tout le sens qu'elle veut donner à son unité.

Ce congrès est d'autant plus important qu'il nous permet pour la première fois d'ouvrir la Cité des compétences, un espace dédié aux collaborateurs afin de renforcer les savoir-faire dans nos cabinets par leur formation tant initiale que continue.

Le thème choisi pour ce Congrès par notre rapporteur Philippe Arraou, témoin de notre volonté de développer notre force et de notre potentiel : l'Expert-Comptable entrepreneur : une marque, une offre.

Nous sommes des entrepreneurs. Nous devons tous – et c'est ce que vous faites tous les jours – maîtriser, comprendre et appliquer à nos cabinets toutes les dimensions de l'entrepreneuriat : la stratégie, le marketing, la production et les ressources humaines, pilier essentiel avec toute l'importance de votre rôle de manager vis-à-vis au sein de vos équipes. Entrepreneur c'est un engagement, une conviction, un état d'esprit.

Nous avons un devoir d'exemplarité à l'égard des entreprises que nous conseillons au quotidien.

Qu'est-ce qu'une marque ? Peut-on vraiment parler d'une marque lorsque l'on évoque notre profession ? La réponse est clairement oui, sans aucun doute. Une marque, c'est à la fois un marqueur de confiance et de préférence.

La confiance, c'est celle que nous produisons chaque jour deux millions de clients. Et s'ils ont confiance, c'est à la fois en raison du sérieux et de l'efficacité de notre travail mais aussi parce

que cette compétence est avérée et protégée de façon structurante : notre code de déontologie, notre référentiel normatif véritable manuel de procédure applicable depuis le 1er janvier 2012, notre système de formation sont autant d'atouts essentiels.

Ils sont renforcés par un contrôle qualité obligatoire nécessaire à la sécurité attendue par les chefs d'entreprises.

Ces atouts nous permettent d'être pleinement une marque, une marque de préférence.

Une marque qui s'associe à d'autres marques comme le Guide du Routard pour créer le Guide du Routard de l'intelligence économique. C'est un beau symbole qu'une marque et une offre aussi connues que le Guide du Routard s'associe à notre marque Expert-Comptable.

Notre marque est aussi une signature, une signature qui engage et authentifie, une signature qui protège. Voilà pourquoi nous parlerons lors de ce 67^{ème} Congrès de la signature électronique, notamment avec Thierry Dassault, le Président de Keynectis, et avec le Directeur Général Adjoint du Crédit du Nord, Philippe Amestoy.

Enfin, qu'est-ce qu'une offre ? Si les Experts-Comptables constituent bien une marque, une marque que l'on préfère, une marque à qui l'on fait confiance au quotidien, c'est parce que notre offre est constituée de services de qualité et performants. Cette offre, nous la faisons vivre en permanence afin qu'elle s'adapte voire qu'elle anticipe les évolutions des besoins de nos clients et de l'univers économique dans lequel nous intervenons.

Avec une conviction forte au service de nos clients : tout commence avec les comptes annuels, nous en sommes et nous en resterons les garants. Nous avons su au fil du temps montrer à la fois notre capacité à accompagner les entreprises existantes, à protéger les plus vulnérables et à accompagner les plus prometteuses.

Nous avons mis en place des outils pour mieux aider à repérer les entreprises à potentiel. Nous avons eu l'honneur d'être choisi par la Caisse des dépôts, le bras armé financier de l'Etat, par le FSI, le Fonds Stratégique d'Investissement, et pour l'export par Ubifrance, pour être leur partenaire dans cette démarche au service de la défense et du développement du tissu économique français.

Nous aurons le privilège d'accueillir tout à l'heure le Ministre de l'Economie et des

Finances, Pierre Moscovici dont la présence témoignera de cette étroite collaboration avec les Pouvoirs publics au service de nos clients. S'agissant de la croissance des entreprises, de grandes banques nous accompagnent aussi dans cette démarche : le Crédit Agricole et LCL, le Crédit du Nord, les Banques Populaires. C'est ainsi qu'ont pu être proposés aux entreprises, notamment les moyennes, les petites et même les très petites, des nouveaux outils de financement afin de leur faciliter et de leur simplifier la vie, les aider à se développer et bien sûr mieux les aider à résister face aux aléas de la conjoncture.

Nous sommes soutenus aujourd'hui par tous les grands réseaux d'accompagnement.

Bruxelles a salué l'initiative française lancée par les Experts-Comptables au service du financement des TPE jusqu'à mentionner cette initiative dans un projet de rapport sur la croissance des entreprises.

Ce thème de la croissance sera au cœur de notre plénière demain à 14h30.

Nous avons su créer d'autres outils que nous avons très largement diffusé.

Laissez-moi vous en rappeler quelques-uns :

- **des outils d'évaluation** avec toute une démarche méthodologique appuyée par un partenariat et matérialisée par une convention avec la Fédération Française des Experts en Evaluation.

- **des outils de sécurisation** avec l'assurance Santé des entreprises pour laquelle je me suis beaucoup battue afin de détecter le plus tôt possible les problèmes éventuels d'une entreprise et de trouver les solutions dès qu'une alerte a été lancée.

Bravo à tous les acteurs qui ont joué le jeu, les assureurs, les avocats avec le CNB, le CIP ; l'UPA, la CGPME.

Ensemble nous avons su nous mobiliser au service d'une interprofessionnalité fonctionnelle. Cette mobilisation de tous a permis à ce produit essentiel et sans équivalent d'avoir vu le jour.

- **Des outils de dématérialisation** pour simplifier la vie des entrepreneurs. C'est bien ce que nous avons fait avec le portail « *jedeclare.com* » en 1999, et poursuivi en 2012 en nous associant avec Net Entreprise, premier portail en France dans le domaine du social.

Nous avons aussi tenu à être là où l'on ne nous attendait pas forcément. Si les principes de gouvernance se sont renforcés en France ces dernières années, c'est aussi grâce à l'action des Experts-Comptables. La RSE, la responsabilité sociétale des entreprises, s'est imposée au sein des entreprises françaises. Nous les avons accompagnés et continuerons à les accompagner dans ce sens avec l'IFA, l'Institut français des administrateurs.

De même, la parité hommes-femmes a été une priorité pour la profession en 2011-2012 dès lors que nous avons obtenu dans la loi de juillet 2010 la possibilité d'être administrateur. Nous avons de ce fait soutenu la loi Copé-Zimmermann et obtenu son extension au secteur public, en l'inscrivant dans les EPN, les établissements publics nationaux. Nous avons tenu à montrer l'exemple au sein même de notre profession en faisant la promotion des femmes Experts-Comptables, en créant l'association des femmes diplômées d'expertise comptable qui consacre le diplôme d'expert-comptable comme compétence permettant d'acquiescer le statut d'administrateur.

Conclusion

Nous sommes donc des forces d'innovation, des forces de proposition mais aussi - car nous sommes sur le terrain - des forces de réalisation. Communiquer, défendre notre profession, l'Expert-Comptable entrepreneur, sa marque, son offre, c'est aussi préparer l'avenir. Et donc participer aux débats sur la création de valeur. C'est pour cela que nous pouvons nous féliciter de notre rôle moteur, aux côtés de tous les acteurs, pour une meilleure valorisation du capital immatériel avec la remise du rapport qui identifie les 12 valeurs immatérielles clé.

En conclusion, nous ne sommes pas une forteresse assiégée comme certains le croyaient encore il y a quelques années mais une force en marche, qui ne doute pas d'elle-même grâce à son savoir-faire et à la confiance de ses clients, une force prête à accueillir les innovations, les talents, les idées nouvelles. C'est cela être Expert-Comptable entrepreneur. C'est cela qui fait que notre marque et notre offre resteront nos atouts majeurs, des atouts incarnés chaque jour, par vous tous, au service de tous vos clients. Vous êtes tous les Ambassadeurs de notre marque. L'action quotidienne que vous menez nourrira pendant ces trois jours, nos travaux sur notre capacité à être Expert-Comptable entrepreneur, à promouvoir notre marque, à enrichir notre, votre offre.

Ce Congrès est le vôtre.

Je vous souhaite à tous un excellent congrès.

Photo © Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35



Pierre Grafmeyer, Olivier Salamito, Agnès Bricard, Alain Dorison et Jean Jacques Barberis

L'expert-comptable au service des entreprises

par Agnès Bricard

Au nom de l'ensemble de la profession comptable, je vous remercie sincèrement de nous faire l'honneur de votre présence, rare et chère à nos

yeux, au moment où votre agenda est chargé, entre votre premier budget pour 2013, les questions d'actualité aujourd'hui-même au Parlement et vos déplacements à Bruxelles qui témoignent de votre engagement européen.

Votre présence parmi nous démontre votre attachement au rôle de notre profession au service des entreprises, des associations et des particuliers, donc au service de l'économie de notre pays.

C'est une profession forte, rassemblée, et unie qui vous accueille. Une profession qui a

su grandir et qui grandit encore. Une profession qui regroupe aujourd'hui toutes les formes d'exercice, de l'exercice libéral à l'exercice associatif. Et qui, pourquoi pas demain, pourrait accueillir, selon des modalités qui restent à définir, les diplômés d'Expertise-Comptable en entreprise. Tous ont une même ambition : être au service des entreprises.

Aujourd'hui, nous sommes aussi une profession qui s'adapte. Une adaptation qui concerne aussi bien la réglementation régissant notre activité à travers une extension du

périmètre de nos missions que le développement des services que nous rendons aux entreprises.

Je profite de cette occasion qui m'est faite pour vous remercier au nom de la profession qui nous accompagne dans cette mutation.

Dématérialisation, mandat fiscal, tiers de confiance, interprofessionnalité, autant de sujets où il nous reste encore à travailler ensemble au service de la performance des entreprises et des particuliers. A l'heure où Bruxelles s'interroge sur la simplification des obligations pesant sur les entreprises, notamment à travers la fusion des 4^{ème} et 7^{ème} directives, il nous paraît essentiel de réaffirmer qu'au-delà des aspects contraignants,

l'information comptable dont nous sommes les garants est synonyme de sécurité et de valeur ajoutée pour l'entreprise. Mais cela, Monsieur le Ministre, vous l'avez bien compris puisque vous nous avez soutenu dans nos démarches auprès des instances européennes.

Ce n'est pas un hasard si nous avons placé une partie de nos conférences sur le thème de la croissance. Votre gouvernement en a fait un combat. Nous sommes engagés dans la même bataille.

Mettre le financement au service de l'économie est l'un des axes majeurs de votre action pour favoriser le retour de la croissance, comme en témoigne le projet de la Banque Publique d'Investissement qui vous est cher.

De notre côté, nous avons déjà mis en place des solutions de financement pour les TPE en partenariat avec les grands réseaux bancaires mais aussi des solutions de prévention innovantes, notamment avec l'assurance santé entreprise.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre appui pour encourager les banques et les compagnies d'assurance à nous accompagner dans cette démarche qui s'inscrit pleinement dans le cadre de votre action.

Nous connaissons votre attachement au soutien de l'innovation et de la compétitivité des entreprises françaises. Sur ce même terrain, nos initiatives en faveur de la détection des entreprises à potentiel, la mise en place d'un autodiagnostic d'intelligence économique démontrent toute notre capacité d'innovation. Nos travaux en ce domaine sont déjà à votre disposition et nous sommes prêts à aller plus loin avec vous.

Votre volonté politique de favoriser le retour à la croissance avec une amélioration de la compétitivité de nos entreprises répond à une grande priorité de votre gouvernement, l'emploi. Le thème choisi pour notre congrès cette année l'Expert-Comptable Entrepreneur, une marque, une offre marque notre volonté d'exemplarité vis-à-vis de toutes les entreprises que nous conseillons au quotidien.

Cette exemplarité est affichée cette année avec la création d'un espace unique « La cité des compétences » pour la formation des collaborateurs et l'aide au recrutement dont nos cabinets sont demandeurs.

Monsieur le Ministre, près de 6 000 congressistes, sont aujourd'hui à Paris pour marquer la mobilisation de toute la profession et pour écouter attentivement votre discours.



Pierre Moscovici et Agnès Bricard

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Redynamiser notre économie en la modernisant

par Pierre Moscovici

Merci de cette invitation pour ouvrir avec vous ce congrès annuel des Experts-Comptables, que j'ai volontiers acceptée et où j'ai l'honneur de représenter le Président de la République.

Je veux vous dire un mot du redressement économique du pays que le Gouvernement a entamé, sous l'autorité du Président de la République et du Premier Ministre, et de la vision que j'ai dans ce cadre-là de votre profession, de son rôle et de sa capacité à contribuer à l'effort collectif que nous engageons.

L'objectif - ambitieux - que nous nous sommes fixés pour les deux prochaines années est de renverser la tendance sur le marché de l'emploi, et de mener de front l'assainissement des comptes du pays. L'emploi naîtra sur le terreau d'une croissance avec laquelle nous devons renouer. Et pour retrouver le chemin de la croissance, nous travaillons à rendre l'économie plus compétitive. **Le Gouvernement entend**

en effet proposer un paquet compétitivité dans la foulée du rapport confié à Louis Gallois. L'agenda du gouvernement en matière de compétitivité a vocation à couvrir tous les champs de l'action gouvernementale : le financement de l'économie, la fiscalité, la simplification de la réglementation.

Et puis, vous l'avez peut-être relevé, nous prêtons une attention toute particulière aux PME et aux PME industrielles. Elles sont au cœur des dispositifs que nous mettons en place pour redynamiser notre économie. Dans le budget pour 2013 que le Parlement examine actuellement, par exemple, **nous avons veillé à ce que l'effort de redressement de nos comptes préserve les PME et ainsi nos capacités de croissance ; nous avons également élaboré des dispositifs fiscaux spécialement à leur destination, pour soutenir leur niveau d'investissement, en particulier dans l'innovation. C'est dans la même optique que je présenterai dans deux semaines un projet de loi qui mettra sur pied la Banque Publique d'Investissement, une banque que nous avons spécialement conçue pour le financement des PME et des PME industrielles.**

J'ai mis ces deux traits de notre politique économique en exergue de cette introduction pour une raison : vous êtes tous

ici des acteurs de la compétitivité de nos entreprises, des PME et des TPE et de l'ensemble de notre économie.

Vous êtes d'abord des acteurs de la compétitivité de façon collective, en tant que profession, dans votre capacité à vous adapter et à vous moderniser dans une économie qui change, et que nous travaillons à stabiliser et à dynamiser. Et vous êtes aussi des acteurs de la compétitivité au travers des missions que vous accomplissez pour les entreprises. C'est ce double engagement de votre profession que je veux saluer aujourd'hui, mais aussi encourager dans une feuille de route commune pour l'année qui s'ouvre.

L'environnement réglementaire et les pratiques des Experts-Comptables connaissent d'importantes mutations depuis plusieurs années. Je pense à la révision en cours des normes comptables engagée par l'Union Européenne et à la convergence des standards comptables au niveau international, nécessaire, mais qui ne doit pas se faire au détriment de la qualité des normes et de leur conformité aux besoins des entreprises européennes. Je pense aussi à la mise en œuvre de la directive Services, au projet de texte en cours encadrant la possibilité pour les professionnels de l'expertise comptable de manier des fonds, à l'introduction dans le droit fiscal français du dispositif de tiers de confiance, à l'achèvement de la réforme de

Pierre Moscovici



Photo © Jean-René Tancretède - Téléphone : 01.42.60.36.35

la profession entamée il y a huit ans... Le tout, dans un paysage concurrentiel qui évolue rapidement. Vous connaissez ces mutations mieux que moi, je n'y reviens pas.

La profession a su s'adapter ; mieux même, elle a su être force de proposition au service de sa propre modernisation, de son propre développement. Je rends à ce titre hommage à votre travail Madame la Présidente. Le dialogue mené horizontalement au sein de la profession, dans toutes ses dimensions, mutualiste ou libérale, témoigne de la capacité des Experts-Comptables à penser et à faire évoluer leur métier. Cette ouverture aux mutations constitue en retour l'un des fondements de la relation de confiance et du partenariat privilégié que vous entretenez avec les services de l'Etat avec lesquels vous travaillez. En vous voyant rassemblés ici, mon premier déplacement dans les services de mon Ministère, au centre des finances publiques d'Asnières, me revient à l'esprit. C'était en juillet dernier, en plein milieu de la campagne de collecte des déclarations d'impôts sur le revenu. Ils n'avaient qu'une envie, c'est que je ne m'éternise pas, pour pouvoir se remettre au travail, mais ils ont quand même pris le temps de me montrer les dernières innovations des systèmes de télé-déclaration. J'y pense parce que la dématérialisation totale des déclarations (fiscales et sociales, en l'occurrence) est un bon exemple de ce que nous pouvons faire ensemble, en faveur de la modernisation de l'économie. Votre profession, qui sait innover dans ses pratiques, la poussée, mon ministère l'a soutenue, et en 2015 toutes les entreprises devront télétransmettre et télépayer leurs impôts. **Je crois qu'il faut continuer à penser les évolutions des professions du chiffre selon ces lignes : modernisation, efficacité, au service de la compétitivité de notre économie.**

Je souhaite donc que votre profession poursuive et prolonge son effort continu de modernisation. Je crois que votre profession peut encore gagner en compétitivité, en se spécialisant sur des secteurs d'avenir où les

entreprises ont de plus en plus de besoins, en créant de véritables entreprises de services, en s'ouvrant à l'international pour accompagner vos clients vers l'étranger. Dans toutes ces évolutions vous aurez mon soutien et celui de mes services.

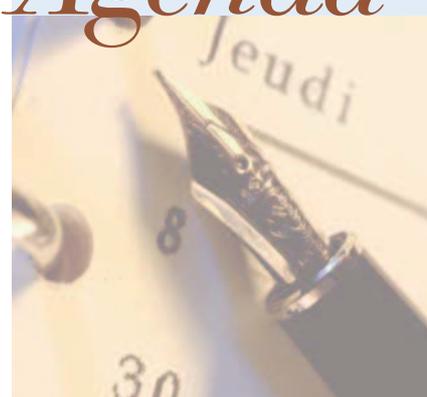
Vous êtes aussi des acteurs de la compétitivité de notre tissu productif, au travers des services que vous offrez aux entreprises qui le composent. Nous traversons une période difficile actuellement sur le front économique, qui rend plus utiles, plus précieuses encore, les missions de conseil et d'assistance que les Experts-Comptables accomplissent, auprès des PME et des TPE en particulier.

Vous êtes donc de fait, dans une position privilégiée de prestataires de services pour les petites entreprises. D'une part parce que vous maillez le territoire, au plus près des PME. Et d'autre part, parce que vous jouez souvent un rôle de véritable partenaire des dirigeants d'entreprises, dans de multiples domaines de la vie des entreprises au-delà de la seule comptabilité (la fiscalité, le conseil, les finances, l'organisation, le social, le droit, l'informatique) – pas très loin, somme toute, des fonctions traditionnelles d'une direction financière interne. **C'est cette connaissance de l'environnement économique des entreprises, théorique mais aussi pratique, au plus proche des PME, qui fait votre force, et qui doit être mobilisée au service de la compétitivité de notre économie.**

Les Experts-Comptables sont pour les pouvoirs publics des vigies en période de crise : ils identifient les entreprises en difficulté. Les Experts-Comptables doivent aussi être force de propositions pour aider les entreprises et faciliter leur développement.

Par exemple, si elles sont à la base du dynamisme de notre économie, les PME connaissent aussi aujourd'hui des tensions sur leur trésorerie qui, dans la période de turbulence que nous traversons, peuvent rapidement les mettre en difficulté. Cela engage le

Agenda



15^{ÈME} EDITION DU CYCLE
DROIT LIBERTÉ ET FOI - CONFÉRENCE

Le temps des catastrophes et le principe de justice

17 octobre 2012
Maison du Barreau
2, rue de Harlay - 75001 PARIS
Renseignements : 01 53 10 74 44
contact@collegesbernardins.fr 2012-699

LES JEUDIS DU DROIT PUBLIC
DES AFFAIRES

Le juge administratif, juge des marchés publics

18 octobre 2012
Ecole de Formation des Barreaux
65, rue de Charenton - 75012 PARIS
Renseignements : 01 43 43 31 40
e.menesguen@efb.fr 2012-700

CONFÉDÉRATION NATIONALE
DES AVOCATS

CNA + ART = CNA'RT L'actualité vue par les artistes

20 octobre 2012
Maison de Barreau
2, rue du Harlay - 75001 PARIS
Renseignements : 01 43 54 65 48
cna-anased@wanadoo.fr 2012-701

COLLOQUE AVOCATS CONSEILS
EN ENTREPRISES

Avocats : Quelles stratégies face à la crise ?

22 octobre 2012
la Maison du Barreau
2, rue de Harlay - 75001 PARIS
Renseignements : www.avocats-conseils.org
mc.midavaine@avocats-conseils.org 2012-702

5^{ÈMES} ASSISES DE LA FONDATION
NATIONALE DES CADRES DIRIGEANTS

Le dirigeant face au nouveau monde du travail

27 novembre 2012
Maison des sciences et de la gestion
1, rue Guy de La Brosse - 75005 PARIS
Renseignements : 01 42 60 57 42 - info@fncd 2012-703

Gouvernement à fluidifier le financement de l'économie. Nous menons plusieurs initiatives en ce sens, car c'est essentiel pour la compétitivité de notre tissu productif. Cela engage aussi l'équipe ministérielle à travailler, avec les professionnels du chiffre, aux leviers de maîtrise et d'amélioration de la trésorerie des entreprises – au premier rang desquelles les PME – en explorant et en optimisant les sources de financement possibles.

Or il existe, dans le calendrier annuel de l'entreprise, un moment parfait pour établir un dialogue sur le sujet avec son expert-comptable : le moment où elle le rencontre pour faire le bilan annuel des comptes. Les PME que je rencontre en région me le disent : les comptes annuels, l'entretien avec l'Expert-Comptable, c'est le moment où elles peuvent bénéficier de conseil, d'une expertise pour faire face à certaines de leurs difficultés, en particulier leurs difficultés de financement.

Je sais que la profession a déjà beaucoup travaillé pour tirer pleinement parti de cette échéance, notamment en expliquant mieux les comptes aux clients. Mais d'autres pistes peuvent être explorées pour faire de ce rendez-vous régulier un exercice encore plus utile pour la compétitivité des entreprises et pour les Experts-Comptables, en allant au-delà du simple exercice de lecture des comptes.

Je vous propose donc un engagement commun dès l'exercice des comptes 2012 : mettre en place ensemble un outil de diagnostic nouveau, simple, qui identifierait les postes du bilan que le chef d'entreprise pourrait optimiser en période d'incertitude, avec l'aide de son expert-comptable. Une sorte de « contrôle technique du bilan ». Par exemple et très concrètement, **quels sont les dispositifs permettant d'améliorer le besoin en fonds de roulement de l'entreprise ? Comment tirer le meilleur parti des règles en matière de délais de paiement ?** Je souhaite que l'Ordre et mes services puissent travailler rapidement à ce projet pour le rendre effectif dès cette année.

Je souhaite que ce nouvel outil soit mis en place dans une logique de conseil et d'accompagnement renforcé qui aura une valeur ajoutée nouvelle pour les PME et les TPE, qui renforcera leur compétitivité, et qui consolidera aussi auprès de votre rôle auprès d'elles. **Les Experts-Comptables sont en position de répondre à la demande de proximité et de personnalisation des PME et des TPE, qui**

ont des besoins très spécifiques, en position de les aider à grandir, aussi. En misant sur ce conseil « haut de gamme », dans lequel la relation intuitu personae joue un rôle central, l'expert-comptable peut se poser en partenaire et en accompagnateur du dirigeant d'entreprise. Ce conseil rendra nos entreprises plus performantes sur les marchés, et ancrera les professionnels du chiffre à leurs côtés.

C'est aussi dans le cadre de cet accompagnement des entreprises que la profession pourra soutenir le plan de respect des délais de paiement que nous engageons. Vous connaissez comme moi la situation : les PME sont plus exposées à la dégradation de ces délais, qui s'allongent actuellement. Le Président de la République s'était engagé, pendant la campagne présidentielle, à raccourcir ces délais pour atténuer les tensions sur les trésoreries des PME. **J'ai proposé un plan sur les délais de paiement au Premier Ministre dont l'un des axes principaux sera de faire respecter la loi.** Je voudrais d'emblée souligner ici le rôle des Experts-Comptables qui pourront participer à l'effort général que nous engageons, en sensibilisant leurs clients, en diffusant les bonnes pratiques, en aidant et en accompagnant les entreprises, dans le respect des liens de confiance établis avec elles.

Je pense enfin au rôle des Experts-Comptables pour faciliter l'accès des PME et des TPE aux financements : je sais que la profession a déjà pris des initiatives, comme la mise à disposition de dossiers simplifiés auprès des banques pour réduire les délais de réponse. Je souhaite que ces actions soient poursuivies et amplifiées : nous avons devant nous un chantier qui est le renforcement de l'accès des PME et des TPE aux fonds propres. Nous créons la Banque Publique d'Investissement pour y répondre, mais je crois fortement à votre rôle en la matière : ce sont aussi les Experts-Comptables qui peuvent mettre en relation les entreprises et les investisseurs d'une région, par exemple pour accéder aux fonds qui bénéficient d'avantages fiscaux.

J'ai donc la conviction que c'est dans une évolution pensée et maîtrisée du rôle de chacun que la profession participera le mieux au redressement de l'économie.

Votre expertise, vos compétences, sont précieuses. Il faut réfléchir, ensemble, aux moyens de les mobiliser pour la compétitivité de notre tissu productif, en s'inspirant des

expérimentations réussies. Je pense par exemple à l'appel à projet « Centres multiservices partagés », lancé en février 2012, et qui vise à inciter les sociétés de services aux entreprises à se constituer en plateformes multiservices pour être plus visibles auprès des grands groupes, et pour inciter ces plateformes à innover dans leur offre. **Cinq projets dans des domaines innovants et pointus - le numérique, le conseil, la recherche... - ont été retenus, répartis sur l'ensemble du territoire.**

Des cabinets d'Experts-Comptables des territoires concernés sont présents parmi les partenaires associés à ces projets ; c'est inhabituel, **et c'est dommage.** Je vois dans cette démarche d'interprofessionnalité pratique, comme dans d'autres types d'évolutions innovantes, d'ailleurs, une opportunité pour faire de l'Expert-Comptable un véritable acteur de la compétitivité de l'économie, et pour accroître le rayonnement de la profession. Les initiatives de ce type sont à encourager, pour le bénéfice de tous.

Conclusion

Voilà, je ne veux pas monopoliser la parole plus longtemps. Ce congrès est le vôtre, et je sais que les quelques points que j'ai soulevés devant vous aujourd'hui font l'objet de discussions et de propositions de la profession. Un mot pour vous remercier du travail d'accompagnement de nos PME et de nos TPE que vous accomplissez au quotidien, de la création à la transmission en passant par le développement, et qui revêt une utilité économique toute particulière dans le contexte que nous connaissons. C'est un travail que la profession mène alors que son environnement est en mutation, et qui témoigne de sa capacité d'adaptation. C'est cette implication personnelle et collective qui fera des Experts-Comptables, demain, des acteurs pleinement engagés dans le redressement de la compétitivité de notre tissu productif. J'aborde cette perspective en confiance. L'attachement que vous montrez, Madame la Présidente, et avec vous l'ensemble des professionnels présents ici, à inscrire votre action dans une dynamique d'ouverture, est fondamental, et constitue la marque d'une profession soucieuse d'évoluer avec la société.

L'expert-comptable entrepreneur

par Agnès Bricard

C'est pour le seul plaisir de les avoir autour de moi que j'ai convié tous nos représentants internationaux à me rejoindre sur scène pour conclure ce 67^{ème} Congrès. C'est aussi pour nous rappeler que dans la réflexion sur notre avenir en tant qu'expert-comptable - entrepreneur, que marque et que promoteur d'une offre en évolution constante, l'international joue un grand rôle.

Faisons de ces défis internationaux un atout en y réagissant avec souplesse, inventivité et énergie. Pour y répondre, il faut être unis, il faut être fort, il faut être nombreux.

Pour renforcer encore la marque, nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur l'usage du titre Expert-Comptable.

Pourquoi nous priver d'un côté de talents expérimentés qui n'auraient plus le droit de s'appeler « experts-comptable » et de l'autre côté de spécialistes en entreprise qui sont nos cousins mais se sentent parfois exclus de la famille ? Il est temps de réfléchir à la création d'une véritable liste qui prenne en compte tous ces talents et tous ces savoir-faire. Car ces talents sont autant de pierres à l'édifice de l'expertise-comptable en France.

Nous l'avons bien prouvé en organisant récemment en partenariat avec un grand média le premier congrès des Directeurs Administratifs et Financiers qui a remporté un très large succès. **Nos succès en matière d'interprofessionnalité, avec nos amis avocats en premier lieu, vont dans le même sens au service des entreprises qui ont besoin de plus de performance et de compétitivité.**

Si chacun doit garder sa spécificité, nous devons nous enrichir du travail en coopération pour ne pas hésiter à présenter un front uni. C'est le meilleur service que nous pouvons rendre à la fois à notre profession et à nos clients. Réfléchir à notre avenir, c'est permettre à notre profession de grandir. Cela implique de renforcer notre attractivité envers les jeunes.

Photo © Jean-René Tancrède - Téléphone : 01.42.60.36.35

Pierre Grafmeyer, Philippe Arraou, Pierre Moscovici et Agnès Bricard



Notre objectif commun est clair : être plus fort demain qu'aujourd'hui. Voilà aussi pourquoi nous avons tenu cette année, pour la première fois, à associer à ce 67^{ème} Congrès tous les collaborateurs de vos cabinets en ouvrant la Cité des Compétences.

Car la force des Experts-Comptables, c'est aussi de pouvoir compter sur des équipes qui nous aident tous les jours à remplir nos missions de qualité auprès de nos clients et ainsi à générer un chiffre d'affaires global de 9 milliards d'euros avec une force qui ne se limite pas aux 19 000 Experts-Comptables mais représente au total de plus de 150 000 salariés.

Cette première édition de la Cité des compétences, il faudra la transformer. C'est le complément naturel et indispensable à notre cher Congrès, plus que jamais symbole de la force de notre profession.

Nous en comptons déjà un certain nombre dans nos cabinets et notre devoir, notre responsabilité est de les faire grandir professionnellement.

L'ouverture de notre métier passe aussi en interne par la transmission du savoir et la meilleure prise en compte de leur apprentissage. Le coaching mémoire que nous avons mis en place et qui se développe avec bonheur auprès de nos 4 000 mémorialistes – vous avez bien entendu : 4000 ! - en est sans doute l'une des manifestations les plus spectaculaires et les plus réussies avec la validation des acquis de l'expérience.

Notre présence dans les salons, les écoles, les universités où beaucoup d'entre vous interviennent déjà témoignent déjà de la mobilisation de toute la profession. « La soirée des diplômés d'hier en a offert une preuve particulièrement forte ».

A l'heure où nos responsables politiques ont fait du contrat de génération une priorité

pour faire travailler ensemble juniors et seniors, nous, nous avons déjà mis en place l'entente entre générations au sein de la profession, récompensée par une vraie reconnaissance du savoir ainsi acquis par le mémorialiste, accompagné par un Expert-Comptable expérimenté. En communiquant à l'extérieur sur ce dispositif, c'est aussi une façon de renforcer l'attractivité de notre profession. Il nous faut aussi veiller à ce que soient donnés les moyens nouveaux aux jeunes installés. L'achat d'un cabinet reste une possibilité rare pour nos jeunes aujourd'hui. Nous devons leur donner les moyens d'assurer une sous-traitance de qualité. Nos jeunes diplômés représentent un vivier d'excellence. Rien qu'un chiffre : nos cabinets comptent actuellement 6 500 stagiaires - experts comptables. C'est une vraie force pour toute la profession. C'est cela à nos yeux la solidarité inter-génération et le mariage des compétences chez les Experts-Comptables.

Conclusion

Je tiens d'ailleurs à dire en conclusion que je suis fier de notre Congrès qui est devenu aujourd'hui notre premier outil de communication, passé en quatre ans de 3 500 à plus de 6 000 participants et qui a même pu s'enorgueillir cette année de la visite et du discours du Ministre de l'Economie et des Finances. Notre Congrès 2012 a franchi tous les records grâce à votre présence à tous. Soyez en remerciés.

Vous avez ainsi tous montré que vous êtes des entrepreneurs, des entrepreneurs au service des entrepreneurs, que nous sommes une marque, une marque forte et reconnue, et que cette marque se nourrit d'une offre, une offre qui ne cesse de s'enrichir.

2012-697

Annonces judiciaires et légales

PARIS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 8 octobre 2012 il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PALUMA

Siège social :
**110, rue de la Folie Méricourt
75011 PARIS**

Capital : 1 000 Euros.

Objet social : la société a pour objet, l'acquisition de tous immeubles de toutes natures, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement. La société pourra faire tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général, toutes opérations ayant trait à l'objet ci-

dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Gérance : Monsieur Pascal FALCONNET demeurant 1, place du Père Chaillet 75011 PARIS.

Durée : 99 ans.

Clause d'agrément : toute cession, de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé. Elle n'est opposable à la société qu'après transfert sur le registre de la société. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et après publicité au Registre du Commerce et des Sociétés.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
8404 Pour avis

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 16 août 2012 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

LYNSAM

Siège social :
**251, rue Marcadet
75018 PARIS**
Capital : 8 000 Euros.
Objet social : location et vente de robes de cérémonie et accessoires.
Durée : 99 ans.

Gérance : Madame Lamia SAOUDI demeurant 44, rue des 24 Arpens 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
8416 Pour avis

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 25 septembre 2012 il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

BELKA

Siège social :
**245, rue de Crimée
75019 PARIS**

Capital : 4 000 Euros.

Objet social : café, restaurant, hôtel.

Durée : 99 ans.

Gérance : Monsieur Ghani CHELIL demeurant 4, impasse Raymond Queneau 75018 PARIS.

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.
8417 Pour avis

Rectificatif à l'insertion 7228, page 16 du 31 août 2012 pour BJDM, lire, siège social : 29, rue Drouot 75009 PARIS (et non, 7, rue Gros 75016 PARIS).
8420 Pour avis

K-GROUPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 15 000 Euros

Siège social :

**7, rue Fénélon
75010 PARIS**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 24 septembre 2012 il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

K-GROUPE

Noms commerciaux :

**GeniusTim
KomTim**

Siège social :

**7, rue Fénélon
75010 PARIS**

Capital : 15 000 Euros.

Objet social : création et commercialisation de solutions logicielles et de leurs supports techniques.

Président : Monsieur François KOLLI demeurant 7, rue Fénélon 75010 PARIS nommé pour une durée de trois années.

Durée : 99 ans.

Admission aux Assemblées : chaque Actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque